

COMMUNE DE CANDES SAINT MARTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 MARS 2021 CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MM. PINAUD Stéphan – Claude THOMAS – Pascal HUET– Cécile GAUCHER – Mégane MONNEAU – Aurélie DELAPORTE – Véronique GAROUX - Joël RAVENEAU- Francis KATCHATOUROFF

Représentés : néant

Absents-excusés : Romane HUET – Eric BREILLACQ

Secrétaire de séance : Joël RAVENEAU

Ouverture séance : 19 h 15

- Approbations du compte rendu du 10 février 2021 :

OUI : 9 – NON : néant – ABSTENTION : néant

Présentation des documents budgétaires :

1/ Approbation du Compte de gestion 2020 (comptabilité du trésorier)

2/ Compte Administratif 2020 (comptabilité de l'ordonnateur)

SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANTS FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
DEPENSES 2020	228 367.37€	DEPENSES 2020	33 132.62 €
RECETTES 2020	274 480.34 €	RECETTES 2020	19 146.34 €
RESULTATS 2020	+ 46 112.97 €		- 13 986.28 €
RESULTATS REPORTEES 2019	+ 94 313.61 €	RESULTATS REPORTEES 2020	+ 4117.01€
RAR	0		
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 140 426.58 €	TOTAL INVESTISSEMENT	- 9 869.27 €
RESULTAT GLOBAL			
RAR		DEPENSES 2020	0 €
RAR		RECETTES 2020	0 €
		TOTAL	0 €
1068 AFFECTATION RESULTAT			9 869.27 €
002 REPORT	130 557.37 €	001 REPORT RECETTES	€

Ces deux documents comptables sont le reflet l'un et l'autre, des écritures comptable de l'année.

Après avoir élu un président, Monsieur Francis KATCHATOUROFF qui présente le compte administratif 2020.

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal pour le vote.

OUI : 8 – NON : néant – ABSTENTION : néant

Monsieur le Maire regagne la salle du conseil municipal.

COMMUNE DE CANDÈS SAINT MARTIN

3/ Affectation de résultat – année 2020

De ces résultats, il y a lieu de procéder à l'affectation, telle que proposée ci-dessous :

➤ Section d'investissement - 1068 affectation résultat excédent fonctionnement :	9 869.27 €
➤ Section de fonctionnement - chapitre 002 :	130 557.37 €

Ces résultats seront repris au budget prévisionnel unique 2021.

OUI : 9 – NON : néant – ABSTENTION : néant

4/ Approbation du budget prévisionnel unique – année 2021

Présentation et lecture des différents documents remis à chaque conseiller.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 386 885.31 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 172 159.27 €.

L'investissement comprend en dépenses essentiellement le remboursement du capital des emprunts, le fonds de concours de la collégiale, et les opérations prévues pour l'année 2021 : (entrée bourg – réhabilitation du 26 route de compostelle – collégiale mise en sécurité)

OUI : 9 – NON : néant – ABSTENTION : néant

5/ Vote des taux

Monsieur le Maire expose que le vote des taux se fera lors d'un prochain conseil municipal, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, les finances publiques n'ont pas encore communiqué les modalités à mettre en place.

Questions Diverses :

Pascal HUET : informe que Monsieur Maurice DURAND, président de l'association pêche, demande que la commune prenne un arrêté de stationnement réservé aux bateaux à la cale du Bac, afin qu'il puisse manœuvrer avec leur remorque.

Mégane MONNEAU : Fait part de problèmes de stationnement des riverains rue du confluent, en raison entre autres des touristes, et suggère un stationnement réservés aux riverains.

Monsieur le Maire, informe que suite à une réunion avec la Police Municipale de Chinon, il est envisagé au niveau de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, de mutualiser les services de la Police Municipale avec les communes membres. De ce fait, la Police Municipale interviendrait sur divers secteurs en fonction de la demande de la commune avec une participation financière.

Monsieur le Maire informe également, que le conseil départemental va effectuer les travaux concernant l'entrée Ouest de Candès (rond - point) ainsi que le caniveau central de la traversée du bourg pour un montant estimé à près d'un demi-million d'euros d'investissement.

Le conseil départemental par courrier en date du 25 janvier 2021, va demander le déclassement de la route départementale n°751 dans la traversée de Candès Saint Martin.

Le conseil départemental précise qu'implicitement, la création d'une déviation implique systématiquement à court ou moyen terme, le déclassement de la route déviée.

La Séance est levée à 21 h 00

Le Maire,

Stéphan PINAUD

